

Financement des stages à l'étranger

Dynastage étudiants

Conditions pour être bénéficiaire d'une bourse DYNASTAGE ?

- Sont éligibles les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur franc-comtois partenaire de la Région, pour des périodes de stages à l'étranger d'une durée de 2 semaines minimum.
- La durée maximum de financement est de 6 mois.
- La période de stage à l'étranger doit être intégrée au cursus de formation et être prise en compte dans la validation de la formation suivie dans l'établissement d'inscription en Franche-Comté. Elle doit avoir fait l'objet d'une validation pédagogique de la part de l'établissement d'inscription du jeune en Franche-Comté.
- L'étudiant n'a le droit qu'à une seule bourse Dynastage étudiants durant son cursus. S'il a déjà bénéficié d'une bourse Dynastage étudiants, il ne pourra donc plus postuler sur ce programme.
- Le stage doit se dérouler à l'étranger. Les étudiants non français ne peuvent obtenir de bourse Dynastage pour un stage effectué dans leur pays de résidence familiale (adresse des parents ou du représentant légal).
- Le stage doit se dérouler à une distance de plus de 100 km du lieu de résidence familiale ou du lieu des études en France (lieu où se déroulent habituellement les enseignements).
- La bourse Dynastage étudiants est attribuée sur critères sociaux : le quotient familial (revenu imposable divisé par le nombre de parts) ne doit pas dépasser 25 830 €. Sont pris en compte les avis d'imposition 2012 portant sur les revenus de l'année 2011 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est fiscalement rattaché. Si le quotient familial dépasse les 25 830 €, l'étudiant n'est pas éligible à la bourse Dynastage étudiants.

Tranches et barèmes programme Dynastage étudiants

Sans aide européenne : barème général (par mois)

- tranche < 12 915 €(100%) = 380 €
- tranche 12 916 - 19 380 €(75%) = 285 €
- tranche 19 381 - 25 830 €(50%) = 190 €

En complément de la bourse Erasmus-stage : barème Europe (par mois)

- tranche < 12 915 €(100%) = 300 €
- tranche 12 916 - 19 380 €(75%) = 225 €
- tranche 19 381 - 25 830 €(50%) = 150 €

Bourse Erasmus – stages (voir liste des pays éligibles)

Vous avez la possibilité de formuler une demande de bourse Erasmus pour un stage si :

- votre organisme d'accueil se situe dans un pays éligible au programme Erasmus
- votre stage fait partie intégrante de votre programme d'études
- la durée de votre stage est d'au moins 3 mois (de date à date) si vous étudiez en licence et master ; d'au moins 2 mois (de date à date) si vous préparez un DUT.

Vous ne pouvez bénéficier que d'une période de stage ERASMUS au cours de vos études.

Montant minimum de la bourse Erasmus : 240€/ mois

Aide à la mobilité internationale – stages

Si vous êtes bénéficiaire de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (bourse du CROUS) ou d'une aide d'urgence annuelle, vous pouvez prétendre à une aide à la mobilité internationale d'un montant mensuel de 400 €.

Ces 3 bourses peuvent être cumulables

Contact :

Pascale BANET
secrétariat SRI pour Besançon et Vesoul
rez-de-chaussée du bâtiment central- IUT Besançon
tél : 03 81 66 68 04
pascale.banet@univ-fcomte.fr

LISTE DES PAYS ELIGIBLES AU PROGRAMME ERASMUS

- ALLEMAGNE
 - AUTRICHE
 - BELGIQUE
 - BULGARIE
 - CHYPRE
 - DANEMARK
 - ESPAGNE
 - ESTONIE
 - FRANCE
 - FINLANDE
 - GRECE
 - HONGRIE
 - IRLANDE
 - ITALIE
 - LETTONIE
 - LITUANIE
 - LUXEMBOURG
 - MALTE
 - PAYS-BAS
 - POLOGNE
 - PORTUGAL
 - REPUBLIQUE TCHEQUE
 - ROUMANIE
 - ROYAUME-UNI
 - SLOVAQUIE
 - SLOVENIE
 - SUEDE
-
- ISLANDE
 - LIECHTENSTEIN
 - NORVEGE
 - SUISSE
-
- CROATIE
 - TURQUIE